

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



L.S. ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 01 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 32

L'an deux mille vingt six, le premier juin deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 26/05/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, CAILLONNEAU Pauline, VIGIER Nicolas, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, COUTAND Louise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, GOUPIL Roselyne, DENIS-LUTARD Stéphane, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda, LE BRUSQUET Isabelle,

Absents donnant pouvoir : ROBERT Céline a donné pouvoir à Loïc ETIENNE, EDOUARD Nicole a donné pouvoir à PROUTEAU Stéphane

Absents excusés : LIEVRE Julien

Absents : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D01062026_02 : Association GDON : Désignation des délégués

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le groupement de défense contre les organismes nuisibles est une association chargée de lutter contre la prolifération des animaux dits nuisibles sur le territoire de la communauté de communes des Achards (CCPA).

Monsieur le Maire expose que l'assemblée générale de cette association est composée de délégués, désignés par les communes, qui, après désignation d'un bureau, ont en charge d'administrer le GDON.

Chaque commune doit désigner deux délégués : un conseiller Municipal et un représentant de la profession agricole.

Les candidats sont :

CANDIDAT CONSEILLER MUNICIPAL	CANDIDAT PROFESSION AGRICOLE
1- GONTARD Stéphane	1- MORIN Maxime

Considérant qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **PROCEDER** au scrutin à main levée pour la désignation des délégués au groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON);
- **DESIGNER** les délégués suivants au sein du GDON ;

DELEGUE CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE PROFESSION AGRICOLE
1- GONTARD Stéphane	1- MORIN Maxime

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

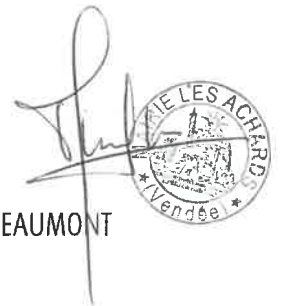

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,




Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 04/06/2026
Au registre